



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le **29 MARS 2023**
ID : 039-283900017-20230321-C2023_09-DE

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 0
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
20/02/2023

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 21 mars 2023**

Délibération n° C 2023-09

Situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Maxime GUTZWILLER, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Serge CASTEL Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Séverine CALINON, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandra HÄHLEN, Marie-Laure PERRIN, Christine RIOTTE ; Messieurs Sébastien BENOIT-GUYOD, Claude BORCARD, Christian BUCHOT, Jean-François GAILLARD, Christian LAGALICE, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Clément PERNOT.

Suppléants : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE ; Messieurs Gilbert BLONDEAU, Gérard BONNET, Stéphane CHAMPANHET, Jean-Luc LEGRAND.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Florence GAY, Florence MAUPOIL, Christelle PLATHEY, Françoise VESPA ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-François DEMARCHI, Jean-Pascal FICHERE, Stéphane LAMBERGER, Christophe MATHEZ, Laurent PETIT.

Secrétaire de séance : Madame Yoanna WANCAUWENBERGHE.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin Hors-classe Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Luc MICHEL.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Capitaine Vincent DAVIOT, le Lieutenant Benoit GAILLARD ; Messieurs le Lieutenant Emmanuel VUILLERMOZ, l'Adjudant-chef Lionel QUAND étaient excusés.

Absents : Madame Nadia WAUQUIER ; Monsieur le Sergent-chef Franck TOUILLIER.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Sandrine BACZYK (Adjointe au Cheffe du Groupement des Ressources Techniques), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Cyril FOURNIER (Directeur Départemental Adjoint), le Lieutenant-colonel Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Laurent GRANGER (Conseiller aux décideurs locaux Secteur Lons-le-Saunier Sud), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel), le Capitaine Antoine HALGRAIN (Adjoint au Chef du groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, en particulier son article 51, relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-06 du 16 mars 2021 relative à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, composition et élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-11 du 17 mars 2022 relative à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

Vu l'avis de la Commission du Personnel du 15 mars 2023 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 15 mars 2023 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Ce rapport est présenté en application des articles L 3311-3, L 3241-1 et D 3311-9 du CGCT, préalablement aux débats sur le projet de budget.

A cet effet, nous nous sommes appuyés sur le rapport social unique tel que décrit ci-dessous.

Le rapport social unique, créé par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique vient se substituer au rapport sur l'état de la collectivité, au rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et au rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Elaboré désormais chaque année, le rapport social unique rassemble les éléments et données sur une base de données sociales (mis à disposition par le Centre Départemental de Gestion) et sont restitués de manière synthétique.

Le RSU version 2021 a été présenté au CASDIS du 12 décembre 2022. La production de fiches synthétiques à thèmes depuis la plateforme du CDG permet de présenter un extrait du RSU sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2021 au sein du SDIS du Jura.

L'égalité homme-femme est un domaine qui ne crée pas de difficulté au sein de la structure, même si le poids des archétypes socio-professionnels se retrouve au SDIS 39 (les SPP et les personnels de la filière technique sont majoritairement ou exclusivement des hommes). Il est possible d'affirmer que la gestion des agents est réalisée indifféremment de leur sexe.

Néanmoins, des axes d'efforts restent encore à fournir en ce qui concerne la féminisation des deux filières précitées, en sachant que les perspectives réduites de recrutement entraînent nécessairement une évolution lente.

DECISION N° C 2023-09 DU 21 MARS 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte des diverses actions entreprises par le SDIS en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et exprime la volonté de poursuivre dans cette voie.

L'annexe est jointe à la délibération.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA


Clément PERNOT